

Procès-verbal de la séance extraordinaire de janvier du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue le lundi 30 janvier 2023 tenue à la salle du conseil secteur de Laverlochère à 19h40 h sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Réjean Bournival, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Madame Cindy Cotten, conseillère

Est également présent : Line Bélanger, directrice générale adjointe, greffière/trésorière adjointe

Est absente :

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h40.

2.- Nomination d'une secrétaire de séance

23-01-27

Il est proposé par la conseillère Cindy Cotten et résolu unanimement de nommer Mme Line Bélanger secrétaire de la séance extraordinaire.

3.- Adoption de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le maire et le conseiller Normand Bergeron demande une séance extraordinaire;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil sont présents;

ATTENDU QUE nous nous conformons à l'article 157 du code municipal;

23-01-28

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Perron et résolu unanimement;

- De renoncer à l'avis de convocation prescrit pour tenir une séance extraordinaire;
- De tenir une rencontre extraordinaire dont le seul point à l'ordre du jour est le congédiement de l'employé # 10-0028.

4.- Fin d'emploi d'un employé

ATTENDU QUE l'employé # 10-0028 est présentement en période de probation;

ATTENDU QU'une rencontre d'évaluation a eu lieu avec le comité des ressources humaines;

ATTENDU QUE ce dernier ne répond pas aux attentes et objectifs de sa période de probation;

ATTENDU les recommandations du comité des ressources humaines;

23-01-29

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Normand Bergeron et résolu unanimement;

- De mettre fin à la période de probation et au contrat de l'employé # 10-0028 signé le 14 novembre 2022;
- De payer le salaire dû à la résiliation du contrat;
- De payer les sommes cumulées pour vacances;
- Que cette résolution prendra effet le 31 janvier 2023.

5.- Levée de la séance extraordinaire

23-01-30

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de levée l'assemblée, il est 19 h 45.

Daniel Barrette, maire

Line Bélanger, secrétaire de la séance
extraordinaire

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil. (C.M., art.961)

Signé à, Laverlochère-Angliers ce 30 janvier 2023

Line Bélanger, secrétaire de la séance extraordinaire

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire